



# MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Bureau de la Secrétaire-trésorière  
et Directrice générale

**TRANSMISSION PAR COURRIEL : [info@coalitionnavigation.ca](mailto:info@coalitionnavigation.ca)**

Le 23 mars 2017

Coalition Navigation  
325, chemin Lacasse  
Ivry-sur-le-lac (Québec) J8C 2Z8

N/Réf. : 109-4-6-1-1

**Objet : Appui – Coalition pour une Navigation responsable et durable**

Madame,  
Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, avec la présente, la résolution portant le numéro 17-03-107, aux fins d'appuyer la Coalition pour une Navigation responsable et durable pour imposer, à l'échelle nationale, des restrictions applicables à certains types d'embarcations motorisées et que les propositions législatives que ladite Coalition veut proposer, reposeront sur des études et des données scientifiques et refléteront les caractéristiques et tolérances environnementales des voies navigables.

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, veuillez communiquer avec monsieur Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, au numéro 819 457-9400, poste 2322, ou par courriel à l'adresse : [benoitolivier@val-des-monts.net](mailto:benoitolivier@val-des-monts.net)

Nous vous demandons de bien vouloir inscrire notre numéro de référence dans toute correspondance relative à ce dossier.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale,

Patricia Fillet

PF/nc/fl

p. j.



# MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Résolution numéro : 17-03-107

Dossier numéro : 109-4-6-1-1

EXTRAIT des minutes d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 21 mars 2017.

**POUR APPUYER LA COALITION POUR UNE NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE – PROPOSITIONS LÉGISLATIVES – RESTRICTIONS À CERTAINS TYPES D'EMBARCATIONS MOTORISÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la résolution portant le numéro 09-09-243, aux fins de mandater le service de l'Environnement et de l'Urbanisme à mettre en place la structure organisationnelle devant mener à la réalisation de la politique environnementale laquelle comporte divers objectifs collectifs, dont la protection des milieux naturels forestiers, aquatiques et humides ainsi que la valorisation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que certaines pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des plans d'eau, notamment sur la faune et la flore aquatique;

CONSIDÉRANT QUE certaines pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance peuvent causer des nuisances, porter atteinte à la cohabitation harmonieuse entre les différents usages et mettre en péril le milieu de vie autour des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la présence, de plus en plus nombreuse sur les lacs, d'embarcations à moteur lesquels peuvent produire des vagues qui endommagent les rives, les quais, les embarcations amarrées et les habitats fauniques en plus de contribuer au brassage des sédiments et remettent en suspension le phosphore trappé dans lesdits sédiments et entraînent ainsi la prolifération de plantes aquatiques, y compris les algues bleues (cyanobactéries) et la production d'une eau trouble;

CONSIDÉRANT QUE la législation actuelle ne permet pas de répondre adéquatement aux préoccupations des résidents et usagers des lacs ayant trait aux questions environnementales et celles concernant l'harmonisation des différentes activités nautiques;

CONSIDÉRANT QUE la législation fédérale qui encadre les pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance sur les lacs de villégiature, soit la Loi sur la marine marchande du Canada, vise la sécurité et la minimisation des entraves à la navigation et n'intègre pas les aspects environnementaux et la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE les démarches actuelles possibles pour une municipalité afin de réglementer certains aspects de la navigation de plaisance sont inadéquates et ne s'inscrivent pas dans une vision intégrée et responsable d'aménagement du territoire durable et de gestion intégrée de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral, actuellement responsable de la navigation sur les plans d'eau, semble ne pas bien saisir les enjeux et les problématiques locaux liés à la navigation et les municipalités locales sont les mieux placées pour faire la gestion des usages sur les plans d'eau compris sur leur territoire.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil appuie, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, la Coalition pour une Navigation responsable et durable afin d'imposer, à l'échelle nationale, des restrictions applicables à certains types d'embarcations motorisées et que les propositions législatives que ladite Coalition veut proposer, reposeront sur des études et des données scientifiques et refléteront les caractéristiques et tolérances environnementales des voies navigables.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
CE 22 MARS 2017

Approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale :

Maire	<input type="checkbox"/>	Hygiène du milieu	<input type="checkbox"/>	Ressources humaines	<input type="checkbox"/>
Conseillers	<input type="checkbox"/>	Finances	<input type="checkbox"/>	Syndicat	<input type="checkbox"/>
Secrétaire-trésorière et Directrice générale	<input type="checkbox"/>	Taxation	<input type="checkbox"/>	Secrétariat	<input type="checkbox"/>
Travaux publics	<input type="checkbox"/>	Environnement et Urbanisme	<input type="checkbox"/>	Autres : Coalition pour une navigation responsable et durable	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	Loisirs, Culture et Vie communautaire	<input type="checkbox"/>		